

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 19/01/79
LECRET N° 79/023 /MJT-SGFPT-DFP- 21024/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
BIRANGUI François Magloire, dans les cadres de
la catégorie A hiérarchie I des services
Administratifs et Financiers SAF (Administra-
tion Générale).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT, MINISTRE DU PLAN.

ISAS :

D.B.

✓/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
✓/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des
fonctionnaires ;

✓/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

✓/u le décret n° 62-426/FP du 29 Décembre 1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers
(SAF) -

D.C.F.

✓/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

✓/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

✓/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

✓/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1 ;

✓/u le décret n° 62-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

✓/u le décret n° 74-229 du 10 Juin 1974 portant attribution de
certains avantages aux Economistes, statisticiens et les diplômés de Grandes
Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ; et remplaçant

✓/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant/les dispo-
sitions du décret 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires ;

✓/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des ^{de la solde} actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

✓/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du
Plan ;

✓/u le décret n° 78-685 du 18.11. 1978 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

✓/u les Lettres n° 1705/MJT-CAB, 871/PM-CG-MDGP-CAB des 23, 16.9.78
transmettant les dossiers de l'intéressés ;

✓/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1970 ;

✓/u l'ordonnance n° 35-77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo

M. E. C. R. E. T. E.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29.12.1962 et 10.6.1974 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 sus-visés, Monsieur BIRANGUI François Magloire, né le 31.3.1952 à Loubets, titulaire du Diplôme d'Economie de l'Industrie obtenu à l'Institut des Finances et de l'Economie VOZNESSENSKY de Léninegrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

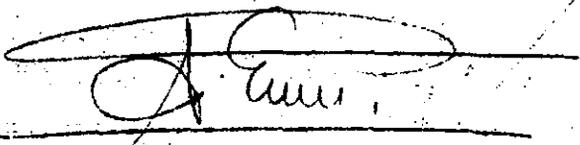
ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

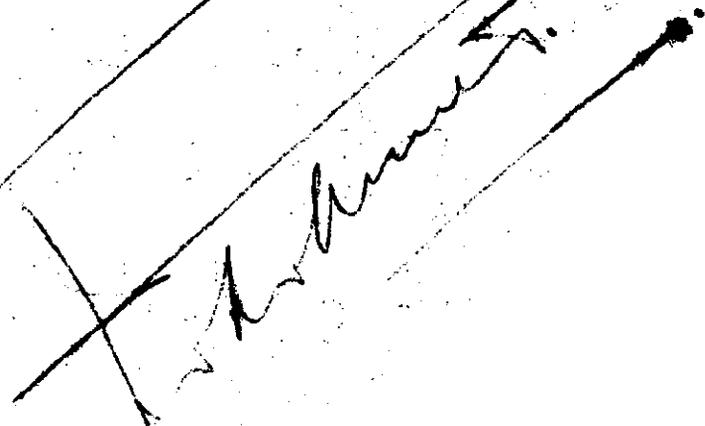
BRAZZAVILLE, LE 19 JANVIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la Justice, ...

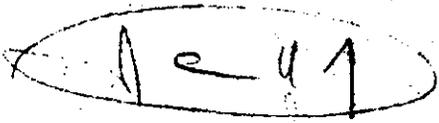


André MOUELE.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MDPM/CP 1
- SG/PLAN 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2

